

CREATION

 MODIFICATION

 RESILIATION

CADRE RESERVE A LA BANQUE

Date : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

 Agence : Gestionnaire :

 Code Client : N° Client abonné :

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

SOCIETE GENERALE BENIN, société anonyme de droit béninois au capital de 37.000.000.000 FCFA immatriculée au RCCM de Cotonou sous le n° RB Cotonou RB/COT/07 B 2058, dont le siège social est à Cotonou, Lot 4153, Avenue Clozel Placodji-Kpodji, 01 BP 585 Cotonou ; agréée sur la liste des banques autorisées à exercer leurs activités en République du Bénin sous le n°B0104C1), représentée par M. [●], agissant en qualité de [Option 1 : Directeur Général et dûment habilité aux fins des présentes en vertu de ses pouvoirs généraux.] OU [Option 2 : Responsable Clientèle Entreprise, dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délégation de pouvoirs donnée par M.[●], Directeur Général, en date du [●]¹]

Ci-après désignée « la **BANQUE** ».

ET

 Raison sociale

 Adresse

 Registre de commerce N° Téléphone

 E-mail

Agissant pour son compte, et le cas échéant, pour celui des sociétés de son Groupe l'ayant dûment autorisée à cet effet selon les pouvoirs annexés.

Ci-après dénommée « Le **CLIENT** ».

SERVICES BANCAIRES

FONCTIONNALITES ACTIVABLES PAR UTILISATEUR		Choisir obligatoirement une des formules	
		SOGECASHNET CLASSIC <input type="checkbox"/>	SOGECASHNET PREMIUM <input type="checkbox"/>
CONSULTATION	Consultation des comptes Société Générale	5	Illimité
	Consultation des comptes autres banques domestiques		*
	Consultation des soldes, soldes intermédiaires et mouvements Intradays	*	*
	Consultation et téléchargement des relevés de comptes	*	*
	Consultation et téléchargement des avis d'opérations	*	*
	Téléchargement de relevés et écritures .pdf & .csv compatible excel	*	*
ORDRES	Virements domestiques unitaires et multiples	*	*
	Virements internationaux unitaires et multiples		*
	Virements de salaires	*	*
	Virements confidentiels	*	*
	Demande de chèque de banque	*	*
	Import de fichiers domestiques avec pré saisie des bénéficiaires	*	*
	Import de fichiers internationaux avec pré saisie des bénéficiaires		*
	Envoi de fichiers de masse domestiques	*	*
	Envoi de fichiers de masse internationaux		*
	Envoi de fichiers ou formulaires (txt, excel, word, csv)	*	*
	Validation des ordres (Payment approval)	*	*
	Signature standard	*	*

¹ Précisez la chaîne de pouvoirs.

Paraphe :



Formulaire d'abonnement SOGECASH NET

Bulletin de souscription

	Signature étendue (Extended Signature)	*	*
	Scellement de fichiers		*
	Gestion des donneurs d'ordres domestiques	*	*
	Gestion des donneurs d'ordres internationaux		*
	Gestion en masse de bénéficiaires domestiques avec contrôle de doublon	*	*
	Gestion en masse de bénéficiaires internationaux avec contrôle de doublon		*
	Historique des upload	*	*
SERVICES	Consultation des cours de devises		*
	Demande de chèquiers et cartes	*	*
	Alertes & notifications	*	*
	Envoi de pièces justificatives des virements internationaux		*
	Messagerie (Liste de sujets paramétrables)	*	*
CONDITIONS DE FACTURATION	Digipass offerts	2	4
	Dispositif de sécurité (Digipass) supplémentaire	Prix unitaire : 5 000 CFA → Nombre :	

PLAFONDS

Plafond journalier pour les virements saisis et téléchargés : F CFA
Ces plafonds sont complétés par des plafonds définis par utilisateur (voir formulaire « Identification des utilisateurs »)

FACTURATION

L'abonnement à SOGECASH NET donnera lieu au prélèvement de frais mensuels s'élevant à F CFA, révisables annuellement selon la politique de vente de la SGB.

Le CLIENT autorise la BANQUE à débiter le compte de facturation suivant :

Agence : Numéro de compte : Clé : Devise : CFA

Date de début de facturation : Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

**IDENTIFICATION DES COMPTES AUTORISES**

Réf	Comptes SGB	Intitulé
SG1		
SG2		
SG3		
SG4		
SG5		
SG6		
SG7		
SG8		
SG9		
SG10		

Réf	Comptes autres Banques (AB)*	Intitulé
AB1		
AB2		
AB3		
AB4		
AB5		

* Nécessite l'envoi par la Banque confrère des relevés sous format MT940. Vous devez vous rapprocher de cette banque afin de souscrire à une offre de restitution de relevés au format MT940 via le canal SWIFT.

Il a été convenu ce qui suit

Le CLIENT demande la souscription d'un abonnement au(x) service(s) SOGECASH NET. À cet effet, il autorise Société Générale Bénin, à :

- Prélever les redevances mensuelles sur le compte de facturation précisé ci-avant ;
- Ajouter/Supprimer les comptes précisés ci-après dans les fonctions de consultation et de transaction du service SOGECASH NET ;
- Octroyer aux utilisateurs autorisés, les habilitations et droits de signature pour chaque fonctionnalité spécifiée ci-après ;
- Remettre les supports d'authentification et de validation des virements, en agence, à lui-même (option par défaut),

ou, en cas de deux (2) représentants légaux, à **M.** ¹, titulaire de la pièce d'identité N° (Carte d'identité)

Le CLIENT adhère au contrat SOGECASH NET qui se compose du présent bulletin d'adhésion, des conditions générales, des conditions d'utilisation, ainsi que du formulaire d'identification des comptes d'abonnement et d'autant de formulaires d'identification des utilisateurs que nécessaire.

Il déclare avoir reçu un exemplaire du contrat SOGECASH NET, avoir pris connaissance de ses conditions et les accepter sans réserve.

Le CLIENT, représenté par :

Mme M.

Nom² _____

Prénom _____

Fonction _____

Et dûment habilité(e) à cet effet

La BANQUE, représentée par :

Mme M.

Nom _____

Prénom _____

Fonction _____

Et dûment habilité(e) à cet effet

Fait en 2 (deux) exemplaires originaux, à _____, le Cliquez ou appuyez ici pour entrer une date.

Cachet du CLIENT et signature du (des) représentant(s) du CLIENT précédé de la mention « Lu et approuvé »	Cachet de l'Agence et signature du (des) représentant(s) de la BANQUE
--	--

Informatique, libertés et secret professionnel :

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent contrat et ultérieurement sont obligatoires pour votre adhésion au contrat SOGECASH NET. Elles sont destinées, de même que celles qui seront recueillies ultérieurement, à la BANQUE qui, à défaut d'opposition de votre part pour des motifs légitimes, est autorisée, de convention expresse à les conserver en mémoire informatique, à les utiliser ainsi qu'à les communiquer aux mêmes fins aux personnes morales de son groupe, à ses courtiers et assureurs, voire à des tiers ou à des sous-traitants, pour des besoins de gestion. Vous pouvez vous opposer, sans frais, à ce que les données vous concernant soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale. Les droits d'accès, de rectification et d'opposition peuvent être exercés auprès de l'agence ayant recueilli les informations.

¹ Le Mandataire défini devra se munir lors du retrait des Digipass, d'une procuration signée par les Représentants du client.

² Nom du premier Représentant de la société.



VALIDATION

Cette fonctionnalité permet d'avoir jusqu'à deux niveaux de **validation avant signature**. Cette fonction n'est disponible que pour les virements saisis ou importés via le menu Paiements (pas de validation pour la fonction Envoi de fichiers de masse MT101). Le client peut choisir les règles de « Approbation » suivantes :

- Aucune : le paiement peut être signé après la saisie
- Une validation : le paiement saisi est soumis à une validation avant d'être signé. N'importe quel utilisateur habilité à la validation peut valider
- Deux niveaux de validation : le paiement saisi doit être validé par 2 validateurs avant d'être signé. 2 utilisateurs avec des droits d'approbation peuvent signer
- Validation « selon le profil de signature de l'utilisateur » : Les droits et limites de signature et de validation avant signature sont identiques.

Le client peut inclure une option empêchant la personne à l'origine du paiement de le valider.

VALIDATION AVANT SIGNATURE*	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, Préciser ci-dessous
	<input type="checkbox"/> Empêcher la personne à l'origine du paiement de le valider.	
Une validation	<input type="checkbox"/>	
Deux niveaux de validation	<input type="checkbox"/>	
Validation « selon le profil de signature de l'utilisateur »	<input type="checkbox"/>	

CONFIDENTIALITE DES PAIEMENTS Cette fonctionnalité permet aux clients de gérer plus finement les autorisations et la confidentialité des virements saisis, validés et signés dans SOGECASH NET. Deux groupes d'utilisateurs différents peuvent être créés pour gérer des virements confidentiels différents : les utilisateurs habilités aux virements de salaires (catégorie salaires), et les utilisateurs habilités aux autres virements confidentiels (catégorie Confidentiel). Ainsi les utilisateurs habilités uniquement à la catégorie Standard ne pourront pas visualiser les virements confidentiels ni les signer.

CONFIDENTIALITE DES PAIEMENTS*	<input type="checkbox"/> Activé**	<input type="checkbox"/> Désactivé
*Option réservée aux souscripteurs de SOGECASHNET Premium.	**Penser à renseigner les catégories de virements accessibles aux utilisateurs dans les formulaires d'habilitation.	

* Fonctionnalités optionnelles réservées aux souscripteurs de SOGECASHNET PREMIUM

Pour l'activation de la fonctionnalité de signature étendue, merci de remplir l'annexe 1 au contrat. Cette fonctionnalité est réservée aux grands Corporate abonnés à la formule PREMIUM,

**FORMULAIRE DE CREATION
DES HABILITATIONS DE L'UTILISATEUR**
(renseigner 1 formulaire par utilisateur)

Réservé à la banque

Identifiant utilisateur :

Civilité	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> M.		
Nom	<input type="text"/>		Prénom(s)	<input type="text"/>
Type pièce d'identité	<input type="text"/> Carte d'identité		N° pièce d'identité	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>			
Téléphone	<input type="text"/>		E-mail	<input type="text"/>

L'accès aux Services et à la Messagerie sont autorisés pour tous les utilisateurs.

1. CONSULTATION	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, Préciser ci-dessous
Consultation des comptes SGB	<input type="checkbox"/>	Liste des comptes
Consultation de comptes autres banques **	<input type="checkbox"/>	Tous les comptes SGB <input type="checkbox"/>
Téléchargement de relevés et avis**	<input type="checkbox"/>	<u>ou</u> liste ci-dessous :
		SG1 <input type="checkbox"/> , SG2 <input type="checkbox"/> , SG3 <input type="checkbox"/> , SG4 <input type="checkbox"/> , SG5 <input type="checkbox"/> ,
		SG6 <input type="checkbox"/> , SG7 <input type="checkbox"/> , SG8 <input type="checkbox"/> , SG9 <input type="checkbox"/> , SG10 <input type="checkbox"/> .
<i>**Fonctionnalités disponibles uniquement avec les formules SOGECASH NET Premium.</i>		

Les fonctionnalités ci-dessous sont disponibles :

2. PAIEMENTS DOMESTIQUES						<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, préciser ci-dessous
Type d'habilitation	Liste des comptes	Plafond	Type de signature (Cocher une seule case sauf si pas de droit de signature)				
<input type="checkbox"/> Saisie sans signature	<input type="checkbox"/> Tous	Quotidien* :	<input type="checkbox"/> Seul (E)	<u>Ou Conjointe</u> ¹	<u>Ou Groupes</u> ²		
Ou <input type="checkbox"/> Saisie avec signature	<u>ou</u>		<u>ou</u>	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} Niveau (A)	<input type="checkbox"/> Groupe 1 (F)		
Ou <input type="checkbox"/> Signature seule	<input type="checkbox"/> Liste restreinte ci-dessous :	Par virement :	<input type="checkbox"/> Seul jusqu'à (I)	<u>Ou</u>	<u>Ou</u>		
			(Au-delà nécessite validation conjointe)	<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} Niveau (B)	<input type="checkbox"/> Groupe 2 (G)		

3. PAIEMENTS INTERNATIONAUX						<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, préciser ci-dessous
Type d'habilitation	Liste des comptes	Plafond	Type de signature (Cocher une seule case sauf si pas de signature)				
<input type="checkbox"/> Saisie sans signature	<input type="checkbox"/> Tous	Quotidien* :	<input type="checkbox"/> Seul (E)	<u>Ou Conjointe</u> ¹	<u>Ou Groupes</u> ²		
Ou <input type="checkbox"/> Saisie avec signature	<u>ou</u>		<u>ou</u>	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} Niveau (A)	<input type="checkbox"/> Groupe 1 (F)		
Ou <input type="checkbox"/> signature sans saisie	<input type="checkbox"/> Liste restreinte ci-dessous :	Par virement :	<input type="checkbox"/> Seul jusqu'à (I)	<u>Ou</u>	<u>Ou</u>		
			(Au-delà nécessite validation conjointe)	<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} Niveau (B)	<input type="checkbox"/> Groupe 2 (G)		

* Dans la limite du plafond journalier SOGECASH NET indiqué dans le bulletin de souscription

4. CONFIDENTIALITE DES PAIEMENTS				<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, préciser ci-dessous
Type d'habilitation					
<input type="checkbox"/> Paiements standard	<input type="checkbox"/> Paiements de salaires	<input type="checkbox"/> Paiements confidentiels			

5. Approbation des paiements	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
-------------------------------------	------------------------------	------------------------------

6. GESTION DES BÉNÉFICIAIRES				<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, préciser ci-dessous	
Type d'habilitation		Type de signature (Cocher une seule case sauf si pas de signature)				
<input type="checkbox"/> Saisie/envoi de fichier sans signature		<input type="checkbox"/> Seul (E)	<u>Ou Conjointe</u> ¹	<u>Ou Groupes</u> ²		
Ou <input type="checkbox"/> Saisie/ envoi de fichier avec signature			<input type="checkbox"/> 1 ^{er} Niveau (A)	<input type="checkbox"/> Groupe 1 (F)		
Ou <input type="checkbox"/> signature sans saisie			<u>Ou</u>	<u>Ou</u>		
			<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} Niveau (B)	<input type="checkbox"/> Groupe 2 (G)		



**FORMULAIRE DE CREATION
DES HABILITATIONS DE L'UTILISATEUR**
(renseigner 1 formulaire par utilisateur)

Réservé à la banque

Identifiant utilisateur :

Civilité	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> M.		
Nom			Prénom(s)	
Type pièce d'identité	Carte d'identité		N° pièce d'identité	
Adresse				
Téléphone			E-mail	

L'accès aux Services et à la Messagerie sont autorisés pour tous les utilisateurs.

1. CONSULTATION	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, Préciser ci-dessous
Consultation des comptes SGB	<input type="checkbox"/>	Liste des comptes
Consultation de comptes autres banques **	<input type="checkbox"/>	Tous les comptes SGB <input type="checkbox"/>
Téléchargement de relevés et avis**	<input type="checkbox"/>	ou liste ci-dessous :
		SG1 <input type="checkbox"/> , SG2 <input type="checkbox"/> , SG3 <input type="checkbox"/> , SG4 <input type="checkbox"/> , SG5 <input type="checkbox"/> ,
		SG6 <input type="checkbox"/> , SG7 <input type="checkbox"/> , SG8 <input type="checkbox"/> , SG9 <input type="checkbox"/> , SG10 <input type="checkbox"/> .
<i>**Fonctionnalités disponibles uniquement avec les formules SOGECASH NET Premium.</i>		

Les fonctionnalités ci-dessous sont disponibles :

2. PAIEMENTS DOMESTIQUES						<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, préciser ci-dessous
Type d'habilitation	Liste des comptes	Plafond	Type de signature (Cocher une seule case sauf si pas de droit de signature)				
<input type="checkbox"/> Saisie sans signature	<input type="checkbox"/> Tous	Quotidien* :	<input type="checkbox"/> Seul (E)	Ou Conjointe¹	Ou Groupes²		
Ou <input type="checkbox"/> Saisie avec signature	ou	Par virement :	<input type="checkbox"/> Seul jusqu'à (I)	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} Niveau (A)	<input type="checkbox"/> Groupe 1 (F)		
Ou <input type="checkbox"/> Signature seule	<input type="checkbox"/> Liste restreinte ci-dessous :		(Au-delà nécessite validation conjointe)	Ou	Ou		
				<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} Niveau (B)	<input type="checkbox"/> Groupe 2 (G)		

3. PAIEMENTS INTERNATIONAUX						<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, préciser ci-dessous
Type d'habilitation	Liste des comptes	Plafond	Type de signature (Cocher une seule case sauf si pas de signature)				
<input type="checkbox"/> Saisie sans signature	<input type="checkbox"/> Tous	Quotidien* :	<input type="checkbox"/> Seul (E)	Ou Conjointe¹	Ou Groupes²		
Ou <input type="checkbox"/> Saisie avec signature	ou	Par virement :	<input type="checkbox"/> Seul jusqu'à (I)	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} Niveau (A)	<input type="checkbox"/> Groupe 1 (F)		
Ou <input type="checkbox"/> signature sans saisie	<input type="checkbox"/> Liste restreinte ci-dessous :		(Au-delà nécessite validation conjointe)	Ou	Ou		
				<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} Niveau (B)	<input type="checkbox"/> Groupe 2 (G)		

* Dans la limite du plafond journalier SOGECASH NET indiqué dans le bulletin de souscription

4. CONFIDENTIALITE DES PAIEMENTS			<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, préciser ci-dessous
Type d'habilitation				
<input type="checkbox"/> Paiements standard	<input type="checkbox"/> Paiements de salaire	<input type="checkbox"/> Paiements confidentiels		

5. Approbation des paiements	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
-------------------------------------	------------------------------	------------------------------

6. GESTION DES BÉNÉFICIAIRES						<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, préciser ci-dessous
Type d'habilitation			Type de signature (Cocher une seule case sauf si pas de signature)				
<input type="checkbox"/> Saisie/envoi de fichier sans signature			<input type="checkbox"/> Seul (E)	Ou Conjointe¹	Ou Groupes²		
Ou <input type="checkbox"/> Saisie/ envoi de fichier avec signature				<input type="checkbox"/> 1 ^{er} Niveau (A)	<input type="checkbox"/> Groupe 1 (F)		
Ou <input type="checkbox"/> signature sans saisie				Ou	Ou		
				<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} Niveau (B)	<input type="checkbox"/> Groupe 2 (G)		

**FORMULAIRE DE CREATION
DES HABILITATIONS DE L'UTILISATEUR**
(renseigner 1 formulaire par utilisateur)

Réservé à la banque

Identifiant utilisateur :

Civilité	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> M.		
Nom			Prénom(s)	
Type pièce d'identité	Carte d'identité		N° pièce d'identité	
Adresse				
Téléphone			E-mail	

L'accès aux Services et à la Messagerie sont autorisés pour tous les utilisateurs.

1. CONSULTATION	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, Préciser ci-dessous
Consultation des comptes SGB	<input type="checkbox"/>	Liste des comptes
Consultation de comptes autres banques **	<input type="checkbox"/>	Tous les comptes SGB <input type="checkbox"/>
Téléchargement de relevés et avis**	<input type="checkbox"/>	<u>ou</u> liste ci-dessous :
		SG1 <input type="checkbox"/> , SG2 <input type="checkbox"/> , SG3 <input type="checkbox"/> , SG4 <input type="checkbox"/> , SG5 <input type="checkbox"/> ,
		SG6 <input type="checkbox"/> , SG7 <input type="checkbox"/> , SG8 <input type="checkbox"/> , SG9 <input type="checkbox"/> , SG10 <input type="checkbox"/> .
<i>**Fonctionnalités disponibles uniquement avec les formules SOGECASH NET Premium.</i>		

Les fonctionnalités ci-dessous sont disponibles :

2. PAIEMENTS DOMESTIQUES				<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, préciser ci-dessous
Type d'habilitation	Liste des comptes	Plafond	Type de signature (Cocher une seule case sauf si pas de droit de signature)		
<input type="checkbox"/> Saisie sans signature	<input type="checkbox"/> Tous	Quotidien* :	<input type="checkbox"/> Seul (E)	Ou Conjointe¹	Ou Groupes²
Ou <input type="checkbox"/> Saisie avec signature	<u>ou</u>		<u>ou</u>	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} Niveau (A)	<input type="checkbox"/> Groupe 1 (F)
Ou <input type="checkbox"/> Signature seule	<input type="checkbox"/> Liste restreinte ci-dessous :	Par virement :	<input type="checkbox"/> Seul jusqu'à (I)	<u>Ou</u>	<u>Ou</u>
			(Au-delà nécessite validation conjointe)	<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} Niveau (B)	<input type="checkbox"/> Groupe 2 (G)

3. PAIEMENTS INTERNATIONAUX				<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, préciser ci-dessous
Type d'habilitation	Liste des comptes	Plafond	Type de signature (Cocher une seule case sauf si pas de signature)		
<input type="checkbox"/> Saisie sans signature	<input type="checkbox"/> Tous	Quotidien* :	<input type="checkbox"/> Seul (E)	Ou Conjointe¹	Ou Groupes²
Ou <input type="checkbox"/> Saisie avec signature	<u>ou</u>		<u>ou</u>	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} Niveau (A)	<input type="checkbox"/> Groupe 1 (F)
Ou <input type="checkbox"/> signature sans saisie	<input type="checkbox"/> Liste restreinte ci-dessous :	Par virement :	<input type="checkbox"/> Seul jusqu'à (I)	<u>Ou</u>	<u>Ou</u>
			(Au-delà nécessite validation conjointe)	<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} Niveau (B)	<input type="checkbox"/> Groupe 2 (G)

* Dans la limite du plafond journalier SOGECASH NET indiqué dans le bulletin de souscription

4. CONFIDENTIALITE DES PAIEMENTS			<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, préciser ci-dessous
Type d'habilitation				
<input type="checkbox"/> Paiements standard	<input type="checkbox"/> Paiements de salaire	<input type="checkbox"/> Paiements confidentiels		

5. Approbation des paiements	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
-------------------------------------	------------------------------	------------------------------

6. GESTION DES BÉNÉFICIAIRES				<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, préciser ci-dessous
Type d'habilitation		Type de signature (Cocher une seule case sauf si pas de signature)			
<input type="checkbox"/> Saisie/envoi de fichier sans signature		<input type="checkbox"/> Seul (E)	Ou Conjointe¹	Ou Groupes²	
Ou <input type="checkbox"/> Saisie/ envoi de fichier avec signature			<input type="checkbox"/> 1 ^{er} Niveau (A)	<input type="checkbox"/> Groupe 1 (F)	
Ou <input type="checkbox"/> signature sans saisie			<u>Ou</u>	<u>Ou</u>	
			<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} Niveau (B)	<input type="checkbox"/> Groupe 2 (G)	

**FORMULAIRE DE CREATION
DES HABILITATIONS DE L'UTILISATEUR**
(renseigner 1 formulaire par utilisateur)

Réservé à la banque

Identifiant utilisateur :

Civilité	<input type="checkbox"/> Mme	<input type="checkbox"/> M.		
Nom			Prénom(s)	
Type pièce d'identité	Carte d'identité		N° pièce d'identité	
Adresse				
Téléphone			E-mail	

L'accès aux Services et à la Messagerie sont autorisés pour tous les utilisateurs.

1. CONSULTATION	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, Préciser ci-dessous
Consultation des comptes SGB	<input type="checkbox"/>	Liste des comptes
Consultation de comptes autres banques **	<input type="checkbox"/>	Tous les comptes SGB <input type="checkbox"/>
Téléchargement de relevés et avis**	<input type="checkbox"/>	<u>ou</u> liste ci-dessous :
		SG1 <input type="checkbox"/> , SG2 <input type="checkbox"/> , SG3 <input type="checkbox"/> , SG4 <input type="checkbox"/> , SG5 <input type="checkbox"/> ,
		SG6 <input type="checkbox"/> , SG7 <input type="checkbox"/> , SG8 <input type="checkbox"/> , SG9 <input type="checkbox"/> , SG10 <input type="checkbox"/> .
<i>**Fonctionnalités disponibles uniquement avec les formules SOGECASH NET Premium.</i>		

Les fonctionnalités ci-dessous sont disponibles :

2. PAIEMENTS DOMESTIQUES				<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, préciser ci-dessous
Type d'habilitation	Liste des comptes	Plafond	Type de signature (Cocher une seule case sauf si pas de droit de signature)		
<input type="checkbox"/> Saisie sans signature	<input type="checkbox"/> Tous	Quotidien* :	<input type="checkbox"/> Seul (E)	<u>Ou Conjointe</u> ¹	<u>Ou Groupes</u> ²
Ou <input type="checkbox"/> Saisie avec signature	<u>ou</u>		<u>ou</u>	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} Niveau (A)	<input type="checkbox"/> Groupe 1 (F)
Ou <input type="checkbox"/> Signature seule	<input type="checkbox"/> Liste restreinte ci-dessous :	Par virement :	<input type="checkbox"/> Seul jusqu'à (I)	<u>Ou</u>	<u>Ou</u>
			(Au-delà nécessite validation conjointe)	<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} Niveau (B)	<input type="checkbox"/> Groupe 2 (G)

3. PAIEMENTS INTERNATIONAUX				<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, préciser ci-dessous
Type d'habilitation	Liste des comptes	Plafond	Type de signature (Cocher une seule case sauf si pas de signature)		
<input type="checkbox"/> Saisie sans signature	<input type="checkbox"/> Tous	Quotidien* :	<input type="checkbox"/> Seul (E)	<u>Ou Conjointe</u> ¹	<u>Ou Groupes</u> ²
Ou <input type="checkbox"/> Saisie avec signature	<u>ou</u>		<u>ou</u>	<input type="checkbox"/> 1 ^{er} Niveau (A)	<input type="checkbox"/> Groupe 1 (F)
Ou <input type="checkbox"/> signature sans saisie	<input type="checkbox"/> Liste restreinte ci-dessous :	Par virement :	<input type="checkbox"/> Seul jusqu'à (I)	<u>Ou</u>	<u>Ou</u>
			(Au-delà nécessite validation conjointe)	<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} Niveau (B)	<input type="checkbox"/> Groupe 2 (G)

* Dans la limite du plafond journalier SOGECASH NET indiqué dans le bulletin de souscription

4. CONFIDENTIALITE DES PAIEMENTS			<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, préciser ci-dessous
Type d'habilitation				
<input type="checkbox"/> Paiements standard	<input type="checkbox"/> Paiements de salaire	<input type="checkbox"/> Paiements confidentiels		

5. Approbation des paiements	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui
-------------------------------------	------------------------------	------------------------------

6. GESTION DES BÉNÉFICIAIRES				<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui, préciser ci-dessous
Type d'habilitation		Type de signature (Cocher une seule case sauf si pas de signature)			
<input type="checkbox"/> Saisie/envoi de fichier sans signature		<input type="checkbox"/> Seul (E)	<u>Ou Conjointe</u> ¹	<u>Ou Groupes</u> ²	
Ou <input type="checkbox"/> Saisie/ envoi de fichier avec signature			<input type="checkbox"/> 1 ^{er} Niveau (A)	<input type="checkbox"/> Groupe 1 (F)	
Ou <input type="checkbox"/> signature sans saisie			<u>Ou</u>	<u>Ou</u>	
			<input type="checkbox"/> 2 ^{ème} Niveau (B)	<input type="checkbox"/> Groupe 2 (G)	



Contrat d'abonnement **SOGECASH NET**

Identification des utilisateurs

Paraphe :



ARTICLE 1. DEFINITIONS

Utilisateur – personne physique habilitée par le CLIENT pour accéder au service SOGECASH NET.

BANQUE – désigne la SGB.

Fonctions transactionnelles – fonctions du service SOGECASH NET permettant de passer des ordres de virement auprès de la BANQUE.

Donneur d'ordre – le débiteur de l'ordre de virement.

ARTICLE 2. OBJET DU CONTRAT

SOGECASH NET, gamme de services de banque sur Internet de la BANQUE, a pour objet de permettre à une entreprise, un groupe d'entreprises ou un professionnel, de réaliser des opérations de cash management domestique et international (gestion à distance de comptes bancaires).

Le présent contrat est destiné à régler les modalités d'utilisation par le CLIENT des services de banque électronique suivants :

- consultation de comptes
- ordres de virement
- messagerie sur Internet

visés dans les conditions particulières du présent document.

ARTICLE 3. DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'accord entre les Parties est intégralement et exclusivement représenté par :

- le bulletin de souscription
- l'identification des comptes et des utilisateurs habilités
- les conditions générales du présent document,
- les conditions d'utilisation du présent document,
- les avenants écrits éventuels, signés par les deux parties.

Les documents contractuels mentionnés ci-dessus constituent l'intégralité de l'accord intervenu entre les parties en ce qui concerne l'objet des présentes. Le contrat annule et remplace toutes les conventions orales, écrites et toutes correspondances antérieures à la signature des présentes concernant le même objet décrit à l'Article 2.

Toute modification de ces stipulations ne pourra avoir lieu que par la signature par les deux parties d'un nouveau contrat ou d'un avenant.

Il est entendu que les documents contractuels s'expliquent mutuellement. Toutefois, en cas de contradiction ou de divergence entre les termes des documents contractuels, les documents prévaudront les uns des autres dans l'ordre de leur énumération ou par ordre chronologique dans le cas de deux documents contractuels de valeur équivalente.

ARTICLE 4. PRINCIPES GENERAUX

4.01. Abonnement à SOGECASH NET

La BANQUE se réserve la faculté :

- de ne pas donner suite à une demande d'abonnement,
- d'interdire l'accès à toutes ou certaines fonctions transactionnelles,
- de refuser l'habilitation d'une personne,
- de limiter les transactions en montants.

SOGECASH NET permet de prendre en compte le besoin éventuel du CLIENT, de déterminer, au sein d'un même abonnement, pour différentes personnes physiques, des niveaux d'accès, d'habilitations et des droits de validation d'ordres personnalisés.

4.02. Signataire du contrat SOGECASH NET

Le représentant légal du CLIENT qui signe le contrat SOGECASH NET est dûment habilité à la signature dudit contrat et des documents qui s'y rattachent et, par ailleurs :

- il détermine les comptes auxquels il souhaite accéder via les services de consultation de comptes et de virements,
- il détermine le compte de facturation du service,
- il précise les fonctionnalités souscrites,
- il désigne les utilisateurs et définit les habilitations qui leur sont attribuées au titre du contrat SOGECASH NET,
- il précise les comptes rattachés à chaque utilisateur,

- Il a la possibilité d'utiliser tous les services souscrits afférents au contrat avec faculté de se substituer tout tiers dûment habilité par lui.

4.03. Moyens nécessaires à l'utilisation de SOGECASH NET

L'accès au service SOGECASH NET se fait via Internet sur le site <https://www.sogecashnet.societegenerale.bi/smartoffice/>.

Il nécessite l'utilisation :

- d'un ordinateur équipé d'un système d'exploitation et relié au réseau Internet pour le transport des informations,
- d'un logiciel de navigation Internet récent (Internet Explorer, Mozilla Firefox, Google Chrome, etc.) compatible avec le niveau de sécurité minimal requis par la BANQUE.

La BANQUE n'étant ni fournisseur de l'accès à Internet, des matériels et logiciels, ni le transporteur des informations, sa responsabilité ne pourra être recherchée à ce titre.

4.04. Utilisation du service SOGECASH NET

L'ensemble des contenus (i.e. : informations, graphismes, ...), qui comprennent notamment des programmes informatiques y afférant, présents et diffusés via le site <https://www.sogecashnet.societegenerale.bi/smartoffice/>, susceptibles d'être protégés au titre de la propriété intellectuelle, sont et demeurent la propriété exclusive de la BANQUE. Dès lors, en dehors des dispositions spécifiques prévues par le présent contrat, aucun acte d'exploitation (tel que reproduction, représentation, adaptation...) portant sur ces contenus n'est autorisé sans l'accord préalable et écrit de la BANQUE.

Le CLIENT est responsable de l'usage et de la conservation des codes d'accès et du support matériel permettant la génération de mots de passe à usage unique via le Générateur d'OTP (One Time Password). Le CLIENT est seul responsable de l'utilisation de tout contenu, de la communication de toute information, de toutes les conséquences qui résulteraient d'une erreur de transmission ou de manipulation de sa part ainsi que de toute opération bancaire exercée conformément aux modalités d'accès spécifiées dans les présentes conditions générales. Ainsi, tout accès et toute opération effectués conformément aux modalités susmentionnées seront réputés faits par le CLIENT.

Le générateur d'OTP (Digipass) est un dispositif qui permet de générer des mots de passe à usage unique. Le mécanisme de sa mise en marche est décrit dans le guide utilisateur correspondant remis au CLIENT.

L'accès à chaque générateur d'OTP est protégé par un code secret personnel modifiable à tout moment exclusivement par l'utilisateur.

4.05. Utilisateurs habilités et prestations bancaires

Tout utilisateur habilité dispose d'un niveau d'accès et d'habilitations personnalisés dans lesquels sont définis les comptes et les fonctionnalités autorisées. Des codes d'accès et des générateurs d'OTP différents sont donnés à chacun des utilisateurs. Un utilisateur est habilité à accéder aux fonctions transactionnelles s'il dispose d'un pouvoir pour le fonctionnement du compte.

Tout utilisateur habilité n'aura plus accès à SOGECASH NET en cas de suspension ou annulation de son abonnement par le CLIENT, en cas de révocation de son pouvoir ou en cas de décès (personne physique) ou de dissolution (personne morale) du CLIENT. Une telle suspension ou annulation de l'abonnement de l'utilisateur habilité doit faire l'objet d'une confirmation manuscrite remise par le CLIENT à l'agence contractante.

La confirmation manuscrite peut être accompagnée des générateurs d'OTP pour destruction.

ARTICLE 5. POUVOIRS DU CLIENT SUR CES COMPTES

Les comptes bancaires auxquels le CLIENT demande l'accès via SOGECASH NET à des fins de consultation et/ou d'émission d'ordres de paiement sont listés dans le formulaire d'identification des comptes bancaires prévu. Ces comptes appartiennent soit au CLIENT, soit à des sociétés de son groupe qui l'ont dûment autorisé à effectuer des opérations de consultation et/ou d'émission d'ordres de paiement par voie électronique.

Paraphe :



S'agissant de transactions échangées avec d'autres banques, le CLIENT se porte fort vis à vis de la BANQUE de l'existence et de la régularité de ces autorisations.

ARTICLE 6. CONDITIONS D'ACCES ET CONVENTION DE PREUVE

6.01. Gestion des codes d'accès et des générateurs d'OTP

L'ouverture de chaque abonnement s'accompagne de l'attribution de codes d'accès et de générateurs d'OTP à chacun des utilisateurs habilités par le CLIENT.

L'accès au site

<https://www.sogecashnet.societegenerale.bj/smartoffice/> n'est possible qu'au moyen de la saisie du code d'accès et l'utilisation du support matériel permettant la génération de mots de passe à usage unique (Générateur d'OTP). Ceux-ci sont remis personnellement à chaque utilisateur selon les modalités suivantes :

- un code d'accès est remis en mains propres, durant la procédure de souscription, par l'agence qui gère la relation avec le CLIENT
- un générateur d'OTP (Digipass) est remis en mains propres lors d'une rencontre en face-à-face contre un accusé de réception. Lors de cette rencontre, l'identité du CLIENT sera vérifiée.

Le représentant du CLIENT est le seul à pouvoir délivrer sous sa responsabilité aux utilisateurs habilités :

- les codes d'accès qui lui sont communiqués par l'agence lors de la déclaration des utilisateurs habilités,
- les générateurs d'OTP, sous réserve de remettre à la BANQUE l'accusé de réception signé par les utilisateurs qu'il aura désignés.

6.02. Confidentialité des codes d'accès

Les codes d'accès à SOGECASH NET sont personnels et confidentiels. Le CLIENT est entièrement responsable de leur usage ainsi que de leur conservation. Il est également responsable des conséquences d'une divulgation à quiconque, même involontaire, ou de leur transmission à toute personne de son choix. Le CLIENT s'engage en tout état de cause à informer la BANQUE par tous moyens et sans délai de toute divulgation des codes d'accès à des tiers non-autorisés.

6.03. Accès au service

L'accès au service se fait par une saisie consécutive du code d'accès et d'un mot de passe à usage unique fourni par le générateur d'OTP associé à ce code d'accès. Tout accès effectué conformément à cette procédure décrite sera réputée faite par le CLIENT.

6.04. Validation des opérations

Les opérations correspondent aux ordres (virements, fichiers d'ordres...) que le CLIENT, ou les utilisateurs désignés par lui, réalisent via SOGECASH NET. En fonction des habilitations qui lui auront été accordées par le CLIENT au niveau du formulaire « Identification des Utilisateurs », un utilisateur pourra saisir et valider une opération.

Cette validation se fera en utilisant un mot de passe à usage unique fourni par le générateur d'OTP après saisie sur ce même générateur d'une donnée appelée « Challenge » fournie par l'application SOGECASH NET. Toute opération effectuée conformément à cette procédure décrite sera réputée faite par le CLIENT.

6.05. Preuve des données informatisées reçues par la BANQUE

Cette preuve résulte, sous réserve des dispositions spécifiques prévues aux conditions d'utilisation, des enregistrements informatiques réalisés par la BANQUE.

Les enregistrements de SOGECASH NET et ceux des matériels utilisés par la BANQUE pour récupérer les instructions du CLIENT constituent la preuve des accès et des opérations transmises.

Le CLIENT et la BANQUE conservent les données relatives à ces accès et à ces opérations pendant un délai de 6 mois. En cas de différend, les parties confrontent ces données.

LE CLIENT souhaitant faire une réclamation devra effectuer celle-ci sans tarder et ce dans un délai maximal un délai de 6 mois à compter de la signature des opérations concernées. Passé le délai de 6 mois, aucune réclamation concernant les accès et les opérations en cause ne sera plus recevable, sauf délai plus favorable prévu dans la

convention de compte destinée aux entreprises. Dans cette dernière hypothèse, la preuve des échanges sera alors apportée par tout moyen. En outre, LA BANQUE est tenue de sauvegarder et de conserver ces données électroniques pendant un délai de cinq ans.

Les éditions et autres impressions effectuées par LE CLIENT sur SOGECASH NET n'ont pas valeur de preuve.

6.06. Préservation de la sécurité du système d'accès

En cas de risque concernant la sécurité du système informatique de la BANQUE ou du service SOGECASH NET (par exemple, en cas de tentative d'accès non autorisé) ou de non-respect des présentes stipulations, la BANQUE pourra sur sa propre initiative ou à la demande du représentant du CLIENT mettre en opposition un abonnement. Cette action aura pour effet de rendre toutes les fonctions de celui-ci inaccessibles à tous les utilisateurs de l'abonnement concerné.

6.07. Blocage de l'accès

Par mesure de sécurité, l'accès à SOGECASH NET est bloqué lorsque, à 3 reprises, le code saisi est erroné. Si l'accès d'un utilisateur habilité ou du représentant du CLIENT est bloqué, seul le représentant du CLIENT est habilité à s'adresser à l'agence pour le débloquent. Le CLIENT peut également, en cas de nécessité, demander la suspension de l'accès à toutes les fonctions de SOGECASH NET en contactant son agence. La remise en service pourra alors être obtenue sur instructions écrites adressées à l'agence par le CLIENT.

6.08. Blocage du générateur d'OTP

Par mesure de sécurité, l'accès au générateur d'OTP est bloqué lorsque, à 5 reprises, le code saisi est erroné. Si le générateur d'OTP d'un utilisateur habilité ou du représentant du CLIENT est bloqué, seul le représentant du CLIENT est habilité à s'adresser à l'agence pour le débloquent. Cette dernière fournira un code au CLIENT permettant le déblocage du générateur d'OTP. La remise en service pourra alors être obtenue sur instructions écrites adressées à l'agence par le CLIENT.

6.09. Perte, vol, détention non autorisée ou retrait d'habilitation

En cas de perte, de vol, de détention non autorisée d'un générateur d'OTP ou de retrait d'habilitation à un utilisateur, le CLIENT s'engage à avertir sans délai la BANQUE afin que celle-ci puisse mettre en opposition l'accès de l'utilisateur ou de l'abonnement dans son ensemble. Toute opération faite avant l'information de la BANQUE aux fins d'opposition est opposable au CLIENT. Respectivement, cette action aura pour effet de rendre inaccessibles toutes les fonctions de l'accès utilisateur ou de tous les utilisateurs de l'abonnement.

Le service ne sera rétabli qu'après réattribution, aux frais du CLIENT, d'un nouveau générateur d'OTP.

ARTICLE 7. BLANCHIMENT DES CAPITAUX

Des dispositions pénales sanctionnent le blanchiment des capitaux provenant d'un trafic des stupéfiants ou le blanchiment du produit de tout crime ou délit.

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, la loi fait obligation à la BANQUE de s'informer auprès de son CLIENT pour les opérations qui lui apparaîtront comme inhabituelles en raison notamment de leurs modalités, de leur montant ou de leur caractère exceptionnel au regard de celles traitées jusqu'alors par ce dernier.

Le CLIENT s'engage à donner à la BANQUE toute information nécessaire au respect par celle-ci de ses obligations. A défaut, la BANQUE se réserve la possibilité de ne pas exécuter la transaction.

ARTICLE 8. SECRET PROFESSIONNEL / CONFIDENTIALITE

8.01. Secret professionnel

La BANQUE est tenue au secret professionnel. Toutefois, le secret peut être levé conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux conventions internationales. Ainsi, la BANQUE a l'obligation de communiquer des informations à la demande notamment des autorités publiques telles que les autorités de tutelle, l'administration fiscale ou douanière ou encore l'autorité judiciaire agissant dans le cadre d'une procédure pénale.

Outre les cas visés ci-dessus, le secret professionnel peut également être levé, au cas par cas, à la demande ou avec l'autorisation expresse

Paraphe :



du CLIENT, au bénéfice exclusif des personnes qu'il désignera par écrit.

8.02. Confidentialité

LA BANQUE s'engage à conserver aux informations et aux opérations qui lui sont confiées par LE CLIENT un caractère confidentiel selon des modalités dont elle se réserve la maîtrise.

8.03. Données à caractère personnel

La Banque est conduite à traiter, de manière automatisée ou non, des données à caractère personnel à l'occasion de la conclusion et de l'exécution du Contrat, ainsi que dans le cadre de la gestion de la relation bancaire. Les données à caractère personnel ainsi recueillies ou produites seront utilisées à titre principal à des fins de gestion de la relation bancaire, des comptes ou des produits et services souscrits, d'identification des risques, de prévention de la fraude, recouvrement, cession ou transfert de créances, gestion des incidents de paiement, ainsi qu'afin de permettre le respect des obligations légales de la Banque, en particulier en matière de gestion du risque opérationnel et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. A ce titre, le Client consent expressément à ce que ses données soient traitées ou transférées par la Banque aux personnes morales de son groupe et aux tiers concernés, notamment pour le traitement des opérations enregistrées à son compte de même que les informations nécessaires à la gestion de la relation bancaire dans les conditions prescrites par les dispositions légales en vigueur.

Elles pourront également être utilisées à des fins de prospection et d'animation commerciales et (en tant que de besoin par dérogation au secret bancaire) être communiquées à cette fin, ainsi que si nécessaire pour les autres finalités mentionnées ci-dessus, ou en vue de la mise en commun de moyens et de la présentation de produits et services, aux personnes morales membres du groupe de la Banque, ainsi qu'à leurs partenaires, intermédiaires, courtiers et assureurs dans la limite nécessaire à l'exécution des prestations concernées.

Ces données pourront par ailleurs faire, le cas échéant, l'objet d'une communication aux bénéficiaires ou cessionnaires subrogés dans les droits de créance de la Banque dans le cadre d'opérations de titrisation ou de cessions de créance dans la limite nécessaire à la mise en œuvre des droits qui leurs sont transmis.

Par ailleurs, les traitements visés ci-dessus sont susceptibles d'impliquer des transferts de données à caractère personnel vers des pays tiers :

- en raison notamment de la dimension internationale du groupe de la Banque, des mesures prises pour assurer la sécurité des réseaux informatiques et des transactions, de l'utilisation des réseaux de paiement internationaux,
- ou encore dans le cadre de la mise en commun de moyens ou d'opérations de maintenance informatique,

y compris vers des pays dont la législation en matière de protection des données personnelles n'est pas reconnue comme adéquate par les pouvoirs publics. Dans ce cas, la Banque met en œuvre les moyens nécessaires pour assurer la protection et la sécurité de ces données, qui pourront néanmoins être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires habilitées du pays concerné, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Le Client et les personnes physiques concernées par les traitements disposent d'un droit d'accès aux données à caractère personnel les concernant et peuvent également demander à ce que soient rectifiées, mises à jour ou supprimées les données inexactes, incomplètes ou périmées. Elles peuvent également s'opposer, sous réserve de justifier

d'un motif légitime, à ce que des données à caractère personnel les concernant fassent l'objet d'un traitement. Chacune peut également s'opposer, sans avoir à motiver sa demande, à ce que ces données soient utilisées ou transmises à des tiers à des fins de prospection commerciale. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'agence où est ouvert son compte.

La Banque conservera les données ci-dessus évoquées pendant une durée de cinq (5) années supplémentaires après la cessation de la relation avec le Client.

ARTICLE 9. OUVERTURE ET INTERRUPTION DU SERVICE

En cas d'interruption du service pour quelque cause que ce soit, le CLIENT a la possibilité de s'adresser à son agence pour effectuer ses opérations. La BANQUE ne pourra être tenue responsable des conséquences d'une interruption du service due à un tiers.

ARTICLE 10. RESPONSABILITE

10.01. Responsabilité de la banque

Outre son habituelle obligation de diligence en matière d'exécution d'ordres, la BANQUE assume une obligation de mise en œuvre de moyens en ce qui concerne la réception et l'émission des informations nécessaires par la BANQUE, dès la mise en place des moyens techniques appropriés.

La BANQUE n'encourra aucune responsabilité lorsque l'inexécution de ses obligations résultera d'un cas de force majeure. Seront notamment considérés comme cas de force majeure :

- le défaut de fourniture de courant électrique, de réseau de télécommunication.
- les interruptions de service consécutives au mauvais fonctionnement du matériel utilisé par le CLIENT ou par ses sous-traitants, ou du réseau Internet utilisé pour se connecter à SOGECASH NET.

Elle n'assume aucune responsabilité en ce qui concerne le transport des informations. La BANQUE est étrangère à tout litige susceptible de survenir entre le CLIENT et l'opérateur de télécommunication. Sa responsabilité, limitée aux dommages directs, ne pourra être recherchée que s'il est établi qu'elle a commis une faute lourde.

10.02. Exécution des virements

Tout virement domestique effectué via SOGECASH NET doit parvenir à la BANQUE avant 15 heures 30 PM (COT) afin d'être exécuté le jour même. Les virements reçus de SOGECASH NET après le cut-off seront traités le lendemain. En ce qui concerne les virements internationaux reçus, ils seront exécutés dans un délai maximum de sept (7) jours ouvrés, à compter de la date de réception de l'ordre de virement et sous réserve des disponibilités de la BANQUE en devise, de la conformité et du caractère complet des justificatifs présentés. Le CLIENT doit transmettre pour tous virements internationaux, les justificatifs légaux requis. A l'exception de l'Euro, bénéficiant d'un taux fixe, les virements internationaux sont exécutés au cours du jour de leur traitement. Les justificatifs scannés et transmis via la messagerie SOGECASH NET ne seront validés que sur présentation des documents physiques. Cependant, la BANQUE pourra exécuter l'ordre de virement dès réception de l'image scannée des justificatifs, si ceux-ci sont conformes à la réglementation. En revanche si les images scannées ne sont pas claires ou les justificatifs insuffisants, l'ordre ne sera effectué qu'après réception des documents physiques. En tout état de cause, en cas d'ordre de virement illégal, de documents incomplets, la BANQUE n'est pas tenue d'exécuter celui-ci et informera le CLIENT, via la messagerie SOGECASH NET, de l'impossibilité d'exécution dans les 48 heures de la réception. L'exécution d'un virement par la BANQUE ainsi que la validation susmentionnée n'ont aucun caractère d'attestation de régularité de l'opération du CLIENT ou autre. Ce dernier répond seul de la qualité et de la véracité des justificatifs fournis aux autorités de contrôle des changes. De ce fait, le CLIENT s'engage à prendre ses dispositions. La responsabilité de la BANQUE ne saurait donc être engagée pour toute cause que ce soit dont retard ou défaut d'exécution. Les délais d'exécution mentionnés ci-dessus sont fermes, sauf incidents techniques in dépendant de la volonté de la BANQUE ou force majeure. Par exécution, il convient d'entendre le débit du compte du CLIENT par la BANQUE suite à l'ordre donné et non le crédit du compte

Paraphe :



du bénéficiaire. Le crédit du compte du bénéficiaire ne dépend pas de la BANQUE. En ce qui concerne les informations reçues par le CLIENT des autres banques via SOGECASH NET, la BANQUE n'est responsable ni des délais et éventuellement des retards mis par ces banques pour délivrer leurs informations, ni du contenu desdites informations qui font l'objet d'une simple retransmission. Les réclamations éventuelles les concernant doivent leur être adressées directement

ARTICLE 11. DELAI DE RECLAMATION

Toute réclamation amiable ou judiciaire concernant une opération relevant du présent contrat devra être formulée dans un délai de 6 mois à partir de la date de transmission de l'opération contestée, ce délai devant être considéré comme un délai de forclusion.

ARTICLE 12. TARIFICATION ET FACTURATION

Les redevances et commissions, perçues par la BANQUE en rémunération des services rendus, sont détaillées dans les conditions particulières du présent contrat.

La monnaie de facturation est le franc CFA (FCFA).

Le prélèvement des redevances est effectué globalement chaque mois, à la date d'anniversaire de l'abonnement, sur le compte de facturation indiqué dans les conditions particulières du présent contrat.

Les tarifs annoncés peuvent être modifiés à tout moment par la BANQUE selon les modalités prévues à l'article 14, ci-dessous.

Les tarifs annoncés ne concernent que les services de banque électronique rendus par la BANQUE au titre du contrat SOGECASH NET, la facturation des opérations bancaires liées aux messages transmis restant soumise aux conditions de tarification convenues entre le CLIENT et ses banques. Il en est de même des prestations de banque électronique éventuellement effectuées par d'autres banques.

ARTICLE 13. DUREE DU CONTRAT – RESILIATION – DELAIS DE RETRACTATION

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée. Il prend effet, après sa signature et remise par le CLIENT des documents juridiques justificatifs jugés nécessaires par la BANQUE.

En outre, le CLIENT a le droit de se rétracter dans un délai de huit jours à compter de la signature du présent contrat.

Il peut être résilié par chaque partie, à tout moment, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par tout moyen laissant trace écrite moyennant le respect d'un préavis de 30 jours calendaires à compter de la date d'envoi de la lettre ou, sans préavis et sans préjudice de dommages et intérêts éventuels, en cas de faute lourde de l'autre partie.

En cas de résiliation pour quelque motif que ce soit, les parties sont tenues de prendre toutes dispositions utiles en vue du dénouement des opérations en cours.

Par ailleurs, LA BANQUE pourra exclure du contrat SOGECASH NET, sans préavis, toute société dans les cas suivants :

- la dite société cesse d'appartenir au même Groupe que LE CLIENT
- en cas d'incidents de paiement provoqués par ladite société partie au présent contrat,
- en cas de saisie, opposition ou procédure équivalente, sur l'un ou l'autre des comptes inclus dans Sogecash Web et ouverts au nom de ladite société partie aux présentes, sur les livres de LA BANQUE ou dans d'autres établissements bancaires,
- en cas de fusion, cession, cessation d'activité ou de paiement de ladite société, sauf cas de fusion, cession, intervenant entre des sociétés parties au présent contrat,

- en cas de comportement gravement répréhensible ou en cas de situation irrémédiablement compromise de ladite société partie aux présentes.

ARTICLE 14. MODIFICATION DU CONTRAT

Toute modification n'interviendra qu'après conclusion d'un avenant dûment signé entre les parties, plus particulièrement l'ajout ou la suppression de comptes, ou les modifications relatives à la désignation des utilisateurs habilités.

Du fait du caractère évolutif des systèmes informatiques et des extensions possibles de ses services, la BANQUE se réserve de proposer à tout moment la modification de ses prestations ou des termes du contrat.

Ces modifications sont portées à la connaissance du CLIENT par écrit, sous réserve d'un préavis d'un mois avant leur entrée en vigueur.

En cas de désaccord, le CLIENT a la possibilité de résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette procédure concerne aussi les modifications tarifaires.

Sans remarque écrite de sa part à l'expiration du délai ci-dessus, le CLIENT est réputé avoir accepté les modifications.

ARTICLE 15. AUTRES DISPOSITIONS

Le Client déclare qu'il n'est ni en relation avec des personnes morales ou physiques ni avec des pays qui font l'objet de sanctions économiques ou financières, embargos commerciaux ou mesures similaires adoptés, appliqués ou mises en œuvre par l'une quelconque des autorités suivantes (ou par un de leurs organismes), l'Union européenne, les Etats-Unis d'Amérique, la France et toutes autorités compétentes locale en charge de mesures de sanctions juridiquement applicables ou de l'ONU, de l'UE et des USA.

De même, il déclare qu'il ne fait l'objet d'aucun des cas de sanctions précitées.

Le non-respect des dispositions susvisées entraînent la résiliation du contrat et la non-exécution des ordres émis.

ARTICLE 16. DROIT APPLICABLE - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le présent contrat est soumis au droit togolais. En cas de litige relatif à son interprétation ou à son exécution, et à défaut de règlement amiable, les tribunaux togolais seront les seuls compétents.

Paraphe :



CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE DE CONSULTATION DE COMPTES

Le service « Consultation de comptes » est un service de mise à disposition d'extraits de comptes ouverts dans la BANQUE ou dans d'autres banques locales situées au Bénin.

En ce qui concerne les autres banques, la collecte des extraits de comptes s'effectue via le réseau SWIFT.

SOGECASH NET ne peut donc transmettre à ses abonnés que les extraits de comptes de la BANQUE ou de banques reliées à SWIFT et ayant la capacité d'envoyer des messages SWIFT MT940 directement à la BANQUE.

(A) INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DES COMPTES

Les extraits de compte communiqués dans le cadre de ce service correspondent à l'état des enregistrements comptables réalisés par la BANQUE au moment de leur mise à disposition. Les informations qu'ils contiennent peuvent faire l'objet de rectification dans des mises à disposition ultérieures s'il s'avère que des opérations déjà initiées ou traitées n'avaient pas été encore comptabilisées ou l'auraient été de manière erronée.

(B) INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION MULTIBANQUES

La BANQUE n'est pas responsable des délais et éventuellement des retards mis par d'autres banques pour délivrer leurs informations, ni du contenu de ces informations qui font l'objet d'une simple retransmission. Les réclamations éventuelles les concernant doivent leur être adressées directement.

Compte tenu de leur caractère confidentiel, la BANQUE s'interdit d'utiliser de quelque manière que ce soit les informations communiquées par d'autres banques par l'intermédiaire du service SOGECASH NET.

(C) INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DES MOUVEMENTS INTRADAY

Le service « Consultation de comptes » comporte une option « Intraday » qui, moyennant un abonnement spécifique, permet d'obtenir des relevés d'opérations intermédiaires mis à jour régulièrement en cours de journée.

Pour disposer de ce service, le CLIENT doit être abonné au service « Consultation de comptes » et à l'option Intraday.

Les relevés d'opérations communiqués correspondent à l'état des enregistrements réalisés par la BANQUE au moment de leur mise à disposition.

Les opérations qu'ils retracent peuvent faire l'objet d'annulations ou de modifications dans le relevé comptable. Ces annulations ou modifications peuvent avoir lieu sans que le CLIENT soit systématiquement informé dans le cadre de nouveaux relevés intraday, pour des raisons techniques ou tenant aux instructions du donneur d'ordre notamment.

CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE D'ORDRE DE VIREMENT

Le service « Ordre de virement » est un service de saisie et d'envoi d'ordres de paiements, domestiques ou internationaux, émis à partir de comptes ouverts dans les livres de la BANQUE.

(A) CARACTERISTIQUES

Les ordres de paiement peuvent être saisis sur SOGECASH NET; ils peuvent être aussi importés d'une autre application sous forme de fichier d'ordres.

Les fichiers d'ordres de paiements importés doivent respecter les formats prévus par la BANQUE et communiqués au CLIENT dans les

conditions particulières du présent contrat ; un contrôle est effectué au niveau de la BANQUE qui rejette les fichiers non conformes.

En cas de modification de ces formats, le CLIENT disposera d'un délai de 6 mois pour s'y conformer. Passé ce délai, la BANQUE pourra refuser de prendre en charge les fichiers non conformes à la nouvelle version.

Les ordres de virements ne peuvent être générés qu'à partir de comptes émetteurs indiqués dans le présent contrat (« Identification des comptes d'abonnement »). La BANQUE effectue un contrôle des comptes émetteurs. Les ordres émis à partir de comptes non autorisés seront rejetés.

(B) VALIDATION DES OPERATIONS PAR AUTHENTIFICATION FORTE AVEC LE GENERATEUR D'OTP

Pour pouvoir être transmis, un ordre saisi ou un fichier d'ordres doit avoir été autorisé par au moins un utilisateur du CLIENT par authentification forte.

Si l'organisation du CLIENT le prévoit, il est possible d'organiser une double validation des ordres et, sur option, de moduler les pouvoirs de chaque utilisateur autorisé et d'émettre à distance une deuxième authentification forte.

Le CLIENT n'est pas tenu de préenregistrer les bénéficiaires des paiements transmis à la BANQUE sous forme de fichiers d'ordres. Une double authentification forte par deux utilisateurs est cependant exigée pour la transmission de ces fichiers de paiements à la BANQUE.

Le CLIENT est responsable de la bonne conservation et de l'utilisation des générateurs d'OTP (Digipass) par les utilisateurs autorisés ainsi que de la confidentialité des mots de passe qui y sont associés.

Dès qu'il a connaissance de la perte, du vol ou de la détention non autorisée d'un générateur d'OTP, ainsi qu'en cas de retrait de l'habilitation, le CLIENT en informe directement la BANQUE qui bloquera l'accès de l'utilisateur en question. Il transmettra à la BANQUE par la même occasion, le(s) générateur(s) d'OTP (Digipass) pour destruction.

(C) GESTION DES BENEFICIAIRES

Le CLIENT est responsable de la désignation des utilisateurs habilités au sein de l'entreprise à gérer en ligne les bénéficiaires des virements domestiques ou en devises.

La gestion en ligne des bénéficiaires de virements autorise l'utilisateur habilité à consulter, créer, modifier, bloquer, débloquer, supprimer et valider un bénéficiaire de virement domestique ou en devises.

Les informations relatives aux bénéficiaires des virements sont de la seule responsabilité du CLIENT. Le CLIENT doit ainsi s'assurer de l'exactitude de toutes les informations saisies relatives à la création d'un bénéficiaire (Nom, Raison sociale, Adresse, Banque, RIB, etc.). Aussi, la BANQUE ne saurait en aucun cas tenue responsable d'une erreur ou inexactitude concernant un bénéficiaire de virement ou la non-exécution d'un virement pour un de ces motifs.

La création des bénéficiaires de virements par un utilisateur habilité sur SOGECASH NET est obligatoirement préalable à la saisie des virements domestique ou en devises sur écran.

La création préalable des bénéficiaires de virements n'est pas demandée pour les virements transmis sous formes de fichiers d'ordre au format structuré UIB ou au format MT101. Une double signature par deux utilisateurs autorisés est cependant exigée pour la transmission de ces fichiers de paiements à la BANQUE.

(D) CONDITIONS SPECIFIQUES AUX ORDRES DOMICILIES SUR DES COMPTES OUVERTS DANS LES LIVRES DE LA BANQUE

Dans le cadre d'une gestion de trésorerie de groupe, le CLIENT et des sociétés appartenant à son groupe signent entre eux une convention de gestion de trésorerie, ou des mandats spécifiques qui donnent

Paraphe :



notamment pouvoir au CLIENT de faire mouvoir certains comptes de ces sociétés au débit et au crédit.

Un exemplaire de la convention et/ou des mandats concernant les comptes ouverts dans la BANQUE doit être remis à la BANQUE pour que le CLIENT puisse opérer sur ces comptes. La BANQUE peut demander en outre tout autre document justificatif qu'elle estimera nécessaire.

Préalablement à la transmission d'un ordre, le CLIENT doit s'assurer de l'existence de la provision disponible au compte émetteur. En cas de non-respect de cette disposition, la BANQUE est fondée à ne pas traiter les ordres reçus.

La validation par authentification forte (OTP¹) valant ordre d'exécution, la BANQUE est autorisée à exécuter à réception les ordres reçus sans qu'il soit nécessaire pour le CLIENT de les confirmer de quelque manière que ce soit.

La BANQUE effectue un contrôle des ordres reçus et avise le CLIENT du rejet par tout moyen à sa convenance.

CONDITIONS D'UTILISATION DE LA FONCTIONNALITE VIREMENT « TELEPAIEMENT »

Le service « télépaiement », permet au CLIENT le paiement à distance de ses redevances fiscales mensuelles « G50 ».

Afin de permettre à la BANQUE d'exécuter les virements en faveur de l'administration fiscale dans les délais requis réglementairement, le CLIENT est tenu de saisir et signer l'ordre de virement, au moins trois (03) jours ouvrables avant la date réglementaire. La BANQUE ne peut être tenue pour responsable des conséquences dommageables dues à une action tardive du CLIENT.

CONDITIONS D'UTILISATION DU SERVICE DE MESSAGERIE INTERNET

La fonction de messagerie de SOGECASH NET permet au CLIENT de déposer, via le service de messagerie proposé par SOGECASH NET, des messages et des fichiers en pièces jointes de ces messages à destination de la BANQUE et de recevoir, via le même service, des messages de la part de la BANQUE.

(A) CONDITIONS D'ACCES A LA FONCTION

Pour accéder à la fonction de messagerie, l'utilisateur du CLIENT doit s'authentifier à l'aide de son code d'accès et son support d'authentification, le Digipass. Par ailleurs, chaque envoi de message nécessitera une authentification forte par OTP généré par le support Digipass.

(B) LIMITATIONS D'UTILISATION

La fonction de messagerie de SOGECASH NET doit répondre exclusivement à un besoin d'acheminement de demandes d'ordre administratif. L'usage à but transactionnel (virement) est proscrit. Tout type de fichier de virement, toute demande de virement, de prélèvement, d'effet de commerce ou autre transaction bancaire, ainsi que les oppositions sur les moyens de paiement ne seront en aucun cas traités par la BANQUE si elles sont envoyées via la messagerie de SOGECASH NET.

La fonction de messagerie ne doit pas être utilisée pour diffuser des contenus illicites ou tout autre acte qui peut entamer la sécurité des réseaux ou des systèmes d'information.

Il est interdit de diffuser à travers la messagerie des contenus pouvant porter atteinte à la dignité humaine, à l'honneur et à la vie humaine.

L'utilisateur abonné s'interdit de l'utilisation de la messagerie à des fins strictement privées.